

**Acceptation du legs des successions
Simone et Narcisse BERNARD.**

Conseil d'administration du 21 septembre 2020

Délibération 2020/09/CA-069

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;
Vu les dispositions testamentaires de Mme et M. Simone et Narcisse Bernard ;*

Après en avoir délibéré, les conseillers acceptent le legs de la succession Simone et Narcisse BERNARD, d'un montant total évalué à 63 917,80 €, en faveur de la Faculté de Médecine pour la recherche médicale sur les maladies orphelines.

Toulouse, le 21 septembre 2020
Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36	Nombre de voix favorables : 33
Nombre de membres présents ou représentés : 33	Nombre de voix défavorables : 0
	Nombre d'abstentions : 0
	Ne prennent pas part au vote : 0